

Présents : Monsieur ERARD Joseph, Maire - Monsieur BLIN Jean-Yves - Madame GEORGEAULT Valérie, adjoints.

Monsieur AUFFRET Philippe - Monsieur BOULAY Yannick - Monsieur BOUVET Jérôme - Madame COCHET Katell - Monsieur FROC Dominique - Madame HELIES Karine - Madame JOUVIN Amélie - Madame LEGAY Patricia - Monsieur LEMOINE - Madame MEUR Soazic - Madame VOUTAT Armelle.

Etait excusée: Madame GARNIER Françoise a donné pouvoir à Mme GEORGEAULT Valérie.

Etait absente : Madame MEUR Soazic.

Secrétaire : Madame GEORGEAULT Valérie a été élue secrétaire de séance.

EXTRAITS DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 18 janvier 2016 n'appelle aucune observation particulière.

COMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que par délibération n°2015/8/08 du 7 décembre 2015, le conseil municipal avait approuvé l'accord local délibéré le 2 décembre 2015 en conseil communautaire sur la nouvelle composition du conseil communautaire.

Pour mémoire, l'accord n'ayant pas été accepté par la commune de St Aubin du Cormier, c'est la répartition de droit qui s'applique. En conséquence, la commune de St Georges de Chesné doit désigner un délégué titulaire et un suppléant.

Par courrier du 2 février 2016, la communauté de communes souhaite connaître le nom des délégués communautaires qui devront être convoqués à la nouvelle assemblée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

NOMME Monsieur ERARD Joseph, délégué titulaire et Mme GARNIER Françoise, déléguée suppléante.

DEMANDE DE FONDS DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL – TERRAIN MULTISPORTS

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le projet de réalisation d'un terrain multisports. Il s'agit de créer dans un espace réduit, un terrain pouvant accueillir différentes disciplines sportives (football, basket, volley, hand...) en pratique libre mais également en vue de mettre ces installations à la disposition des enfants scolarisés au RPI.

Dans cette perspective, la commune a acquis un terrain à proximité du complexe sportif qui doit être aménagé afin de recevoir cet équipement.

En outre, Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la mise en place d'un fonds de soutien à l'investissement local en faveur des projets portés par les communes et leurs groupements.

Il ajoute que le projet de terrain multisports entrerait dans le cadre des opérations éligibles puisqu'il se rapporte aux équipements de services à la population.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

ACCEPTÉ le plan de financement relatif à cette opération tel qu'il a été présenté.

SOLLICITE une aide au titre du fonds de soutien à l'investissement local dans le cadre de la réalisation d'un terrain multisports.

DECISION DU MAIRE

Monsieur le Maire rend compte de la décision suivante qu'il a prise :

Décision 2016.2 : de signer un marché à procédure adaptée de travaux de voirie avec l'entreprise SOLFAB, Constructions modulaires, ZAC de l'Erette, route de l'Erette, 44 810 HERIC pour un montant de quatre-vingt-douze mille quatre-vingt-dix euros et (92 090.00) HT, soit cent dix mille cinq cent huit euros (110 508.00)TTC.

La séance est levée à 21h52